

Date de dépôt : 1^{er} avril 2009

Réponse du Conseil d'Etat

**à l'interpellation urgente écrite de Mme Anne Emery-Torracinta :
Recalés de l'asile : où en est-on ? (Question 2)**

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 12 mars 2009, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

En date du 28 janvier dernier, le Conseil d'Etat a adopté un arrêté permettant la mise à disposition d'abris de protection civile municipaux en faveur de requérants d'asile et de personnes relevant de l'aide d'urgence, et ce en attendant que de nouvelles structures d'hébergement durables soient trouvées.

Sur son site internet¹, l'Hospice général explique que pour préserver les conditions d'accueil des nouveaux arrivants, ce sont prioritairement des personnes célibataires exclues de la procédure de l'asile et en instance de départ qui seront hébergées dans ces abris.

Ma question au gouvernement est la suivante :

Des structures d'hébergement durables ont-elles été trouvées ? Le cas échéant, lesquelles et sinon qu'envisage le Conseil d'Etat ?

Je remercie le gouvernement de sa réponse.

¹ Voir : <http://www.hg-ge.ch/pdf/actualites-medias/actualites/breves.html>

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

Le Conseil d'Etat, dans sa réponse à l'interpellation urgente 698, avait déjà informé le Grand Conseil de la mise sur pied d'un groupe de travail ad hoc « Hébergement », placé sous l'égide du département de la solidarité et de l'emploi (DSE), auquel avaient été conviés des représentants du Centre social protestant, de Caritas et du Rassemblement pour une politique sociale du logement.

A sa demande, l'Association suisse des locataires (ASLOCA) est venue se joindre à ce groupe.

Ce dernier s'est déjà réuni à plusieurs reprises et, grâce à l'investissement de chacun des acteurs impliqués, de multiples pistes ont été explorées.

Le groupe a notamment procédé à l'identification des zones, logements et bâtiments pouvant offrir des solutions à terme. Avec l'aide du département des constructions et des technologies de l'information (DCTI), la faisabilité des différentes potentialités est actuellement à l'étude.

Des contacts ont également été pris avec toutes les communes, principalement par l'intermédiaire du Comité de l'Association des communes genevoises, afin d'examiner les possibilités d'ouverture des fondations immobilières communales aux personnes issues de l'asile.

Le report de démantèlement de foyers existants ainsi que l'extension de certains d'entre eux sont également envisagés et à l'étude actuellement.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :
Robert Hensler

Le président :
David Hiler